

Date de dépôt : 12 janvier 2021

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Sauvons le bus 8 Veyrier-Tournettes !**

Rapport de majorité de M. Sylvain Thévoz (page 1)

Rapport de minorité de M. Sandro Pistis (page 22)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La *P 2087 : Sauvons le bus 8 Veyrier-Tournettes !* a été traitée en 3 séances les lundis 14 septembre, 28 septembre, 23 novembre 2020, sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet et la présidence de séance de M. Stéphane Florey. La commission a entendu les pétitionnaires M. Max Müller, président de l'Association des intérêts de Vessy et M. Charles Lassaue, vice-président, ainsi que M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DI), M^{me} Marion Guillot, direction des transports collectifs (OCT), M^{me} Oumaïma Ben Amor, direction régionale Rhône – Arve, M. Gérard, Widmer, directeur Arve-Lac (OCT). La commission a refusé le renvoi de la P 2087 au Conseil d'Etat par 3 OUI (2 MCG, 1 UDC) 8 NON (2 PDC, 2 S, 1 EAG, 3 PLR) et 2 Abstentions (2 Ve). La commission a voté le dépôt de la P 2087 sur le bureau du Grand Conseil par 8 OUI 8 (2 PDC, 2 S, 1 EAG, 3 PLR), 3 NON (2 MCG, 1 UDC) et 2 Abstentions (2 Ve). Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour l'excellence de sa prise de note et la secrétaire scientifique de commission M^{me} Nadia Salama pour son suivi attentif propice à la bonne conduite des travaux de la commission.

Introduction

Une association d'habitants : l'Association des intérêts de Vessy (AIV) demande le maintien de la ligne de bus 8, l'adaptation des autres lignes en conséquence, et de respecter la concertation, en évitant des décisions irréversibles allant à l'encontre des habitants de Veyrier et du plateau de Vessy. Pour le Département, à l'inverse, les différentes lignes vont se développer au cours des quatre prochaines années avec une amélioration notable en transport collectif dans cette commune. Le changement provoque des réactions de crispations, mais pourtant l'offre va augmenter et les habitant-e-s seront mieux desservis en transport public à l'avenir. L'augmentation en transport public sera de 55% pour la commune de Veyrier avec des cadences identiques. La pétition indique que les Tournettes ne seront plus desservies, ce qui n'est pas vrai.

Présentation de l'Association des intérêts de Vessy (pétitionnaires)

Les pétitionnaires rappellent que l'AIV compte 200 membres représentant 500 habitant-e-s du plateau de Vessy et de Veyrier. Cette association est un partenaire des autorités dans divers domaines, notamment la mobilité ou la construction comme pour les Grands Esserts. La suppression de la fourche de la ligne 8 est une mauvaise nouvelle pour les habitant-e-s du plateau de Vessy. Pour les pétitionnaires, toute une zone villas desservie par cette ligne en fera les frais.

Objectif des pétitionnaires : maintien de la ligne 8 !

La pétition a été signée par 3 132 personnes, mais seules deux signatures ont été validées pour une question formelle d'intitulé du texte. Le Conseil municipal a par ailleurs voté à l'unanimité une résolution pour le maintien de cette ligne. Pour les pétitionnaires, toutes les associations et tous les partis politiques souhaitent le maintien de cette ligne. La fourche de cette ligne permet de desservir l'ensemble du village de Veyrier et la zone villas du plateau de Vessy ainsi que les maisons familiales qui se trouvent le long de la route de Veyrier, elle est irremplaçable. La suppression envisagée ne permettrait plus, selon les pétitionnaires, de rejoindre Rive. Les esquisses des nouveaux scénarios ne permettent pas de maintenir les fréquences. Les pétitionnaires craignent est que les usager-e-s renoncent dès lors à utiliser le bus. Pour les pétitionnaires, si cette ligne est supprimée, ces personnes n'auront d'autre choix que de traverser le village à pied ou de prendre la nouvelle ligne 20 à 1 kilomètre.

Selon les pétitionnaires, une « concertation » pas à la hauteur de l'enjeu

L'AIV a écrit à deux reprises au Conseil d'Etat qui lui a répondu qu'une concertation serait menée. Pour l'AIV, le projet a été présenté sans autre forme de négociation. Une séance a eu lieu avec des représentant-e-s de l'OCT qui a procédé à une présentation des futures lignes. L'AIV a fait part de ses remarques mais n'a pas le sentiment d'avoir été écouté. L'objectif du département serait, selon l'AIV, de rabattre les gens sur les gares du Léman Express à tout prix.

Le Département démontre par des arguments techniques les avantages du changement pour le plus grand nombre

Pour le département, la commune de Veyrier est desservie par la ligne 8, une ligne qui a une cadence de 5 minutes aux heures de pointe sur chaque branche et de dix minutes dans la commune. L'offre est complétée par la ligne 41 qui dessert le secteur de Pinchat et le plateau de Vessy jusqu'aux Tournettes, avec une cadence de 15 minutes, et la ligne 34 avec son terminus aux Tournettes. La loi indique que chaque adresse, en milieu urbain, doit se trouver dans un rayon de 300 mètres d'un arrêt de bus. Seule une poche n'est ici pas couverte.

Rabattement prévu sur 4 gares du Léman Express !

La ligne 49, prévue en décembre 2021, reliera les Tournettes à la halte du Bachet en comblant la poche qui n'est pas desservie pour le moment. Un BHNS (ligne 21) desservira Carouge et empruntera l'ancien tracé de la ligne 41 (cadence de 15 minutes), auquel s'ajoutera la ligne 7 qui sera prolongée en décembre 2021 (cadence de 15 minutes puis 7,5 minutes). Les lignes 8 et 20, issues toutes deux de l'ancienne ligne 8 couvriront Tournettes-Bellevue via Florissant et Cornavin. La ligne 20 permettra de rallier le secteur des HUG et Bel-Air. La ligne 34 remplacera, quant à elle, la ligne 41 en passant par les Grands Esserts. Le principal changement est donc l'arrivée de la ligne 21.

Un tronçon est certes supprimé mais il est peu habité

Cette modification permettra au BHNS de circuler. Ce tracé sera toutefois maintenu pour les lignes scolaires. Les deux terminus seront toujours desservis. Un hub sera créé sur la route de l'Uche. Les personnes impactées par ces changements ont été identifiées. Ce sont 250 adresses qui sont concernées. 250 adresses dont les habitant-e-s auront à faire un transbordement pour se rendre en ville. Le temps de parcours ne sera guère impacté. Le transbordement peut se faire sur plusieurs lignes. La péjoration

in fine sera de 8 minutes. Les Grands Esserts verront l'établissement d'un supermarché, d'une pharmacie et de différents commerces. On peut s'attendre à ce que les personnes se rendant à Florissant pour le moment modifient leurs habitudes.

Pour le département : une concertation faite et relativement bien faite

Les 4 associations de la commune ont été reçues. Les associations ont reconnu qu'elles n'avaient pas envisagé l'ensemble des lignes planifiées. Des séances publiques se sont déroulées en décembre 2019, durant 4 soirées, avec la commune. Les associations semblaient convaincues en février 2020. M. Dal Busco a décidé de rencontrer l'ensemble des associations au courant du mois de novembre 2020. La commune de Veyrier n'avait formulé aucun grief à l'automne 2018 lorsque le concept des transports publics avait été présenté aux communes. C'est en septembre 2019 que les premiers signes avant-coureurs de problèmes éventuels étaient apparus. La commune avait organisé des séances publiques sur différentes thématiques et notamment sur la mobilité. La soirée dédiée à la mobilité avait mobilisé de nombreux habitants qui avaient fait part de multiples remarques contraires. Pour M. Dal Busco, la future desserte améliorera les connexions de cette commune avec le Léman Express et le reste du canton. Cette desserte sera supérieure à celles de bien des communes.

Les griefs de la pétition ne sont pas justifiés

Les temps de parcours seront largement améliorés depuis cette commune au reste du canton, à l'exception d'un seul trajet. Lorsque le Léman Express est entré en fonction sur la Rive droite, toute la mobilité avait été chamboulée, provoquant passablement de remous au sein de la population, qui devait changer d'habitudes. Ces changements ont été intégrés depuis lors avec une amélioration considérable de la mobilité.

Position des groupes

Pour le Parti Socialiste, l'audition du département a été convaincante. S'il y a une suppression de ligne, il n'y a pas de suppression de desserte. Les conditions semblent même s'améliorer et le changement profiter au plus grand nombre, avec une augmentation de l'offre. Les S voteront le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le PDC a été convaincu par les arguments du département. La desserte des transports publics de cette commune sera nettement améliorée. Le PDC votera le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le PLR votera le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Ensemble à Gauche votera le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

L'UDC soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Pour l'UDC, on veut forcer les utilisateurs à utiliser le Léman Express alors qu'ils n'en ont pas besoin. On assiste à une détérioration du réseau. Le Conseil d'Etat devrait rendre la compétence du réseau aux TPG comme il y a 30 ans. Les TPG faisaient alors des sondages et des propositions, plutôt que d'écouter des gens certes diplômés mais éloignés du terrain.

Le MCG soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Vote

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2087 au Conseil d'Etat :

Oui : 3 (2 MCG, 1 UDC)
 Non : 8 (2 PDC, 2 S, 1 EAG, 3 PLR)
 Abstentions : 2 (2 Ve)

Le renvoi de la P 2087 au Conseil d'Etat est refusé.

La présidente passe au vote du dépôt de la P 2087 :

Oui : 8 (2 PDC, 2 S, 1 EAG, 3 PLR)
 Non : 3 (2 MCG, 1 UDC)
 Abstentions : 2 (2 Ve)

Le dépôt de la P 2087 est accepté.

Conclusions

Après avoir entendu les pétitionnaires et le département, il est apparu à la majorité de la commission que les changements qui allaient s'opérer concernant la mobilité allaient être bénéfiques aux habitant-e-s de Veyrier. L'augmentation en transport public sera de 55% pour cette commune, avec des cadences identiques. Contrairement au scénario catastrophe agité par les pétitionnaires, le changement bénéficiera au plus grand nombre. Une minorité de 250 foyers impactés par la modification de la ligne 8 devra faire un transbordement, mais les dessertes continueront d'être assurées à des cadences identiques. La concertation n'est pas un exercice facile, des erreurs de communication ont pu être faites, le changement provoque toujours des résistances. Toutefois, les efforts et les projets menés par le département

semblent devoir être davantage encouragés que freinés. La majorité de la commission vous recommande donc de voter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (2087-A)

Sauvons le bus 8 Veyrier-Tournettes !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis de nombreuses années, l'association des intérêts de Vessy (AIV) est un partenaire fiable et constructif des autorités cantonales dans l'avancement du projet des Grands Esserts, malgré les inévitables bouleversements engendrés par une telle implantation « hors-sol » dans une zone résidentielle de maisons individuelles et sans voiries adaptées et adaptables.

Dans ce cadre, un mot d'ordre a toujours été donné à nos interlocuteurs : ne pas construire le nouveau quartier au détriment des habitants actuels du plateau de Vessy, dans la mesure du raisonnable.

Au cours du second semestre 2019, il est apparu de plus en plus clair qu'une volonté de l'Etat, retranscrite dans le PATC 2020-2024, est de priver les habitants de Vessy et du quartier des Tournettes, situé au sud du village de Veyrier, de la desserte directe avec le centre-ville par le biais de la ligne de bus 8 Veyrier-Tournettes.

Pour de multiples raisons, que notre association se ferait un plaisir de vous exposer, cette dégradation des conditions de mobilité collective n'est pas acceptable. Nous avons donc décidé de lancer une pétition courant novembre 2019 demandant que la desserte actuelle assurée par le bus 8 Veyrier-Tournettes soit maintenue, compte tenu de son intérêt majeur pour le plateau de Vessy et le quartier des Tournettes.

Nous espérons que vous serez sensibles à la demande insistante de ces pétitionnaires pour qui cet accès rapide et direct à Rive et à la gare Cornavin est essentiel et a incité, depuis plusieurs années, de nombreux automobilistes à ne plus se rendre qu'en transports publics au centre-ville.

Notre association reste à votre disposition pour fournir tout renseignement que vous pourriez souhaiter afin de permettre le maintien d'une desserte indispensable à la mobilité sur le plateau de Vessy et le quartier des Tournettes.

N.B. 2 signatures

Association des intérêts de Vessy

M. Max Müller, président

Case postale 23

1234 Vessy

Association des intérêts de Vessy

Pétition « Sauvons le Bus 8 VEYRIER-TOURNETTES ! »

Mesdames et Messieurs les députés de la Commission des pétitions,

Nous vous remercions d'avoir convoqué notre association dans le cadre de la pétition rappelée sous rubrique. C'est avec plaisir que nous vous exposerons les raisons de notre inquiétude et les revendications qui sont les nôtres. Avant cela, nous nous permettons de rappeler nos relations avec l'État et les velléités de priver nos membres d'une desserte indispensable avec le centre-ville.

A. Contexte

L'AIV, Association des intérêts de Vessy, est une association forte de près de 200 membres (ménages) représentant environ 500 habitants du Plateau de Vessy.

Elle a de tous temps été un partenaire fiable et constructif au côté des autorités communales et cantonales. Tel a notamment été le cas dans le cadre du développement du grand projet urbanistique et immobilier des Grands-Esserts où, malgré une opposition d'une part importante de ses membres, le comité de l'AIV s'est toujours comporté en partenaire ouvert et positif de l'État.

Lors des consultations relatives à la naissance des Grands-Esserts, un point essentiel a toujours été mis en avant, la mobilité sur le Plateau. Il a été instamment demandé que la construction des futurs immeubles, représentant l'importation de 1'200 nouveaux ménages sur le Plateau de Vessy, ne se fasse pas au détriment des actuels résidents du Plateau, lesquels méritent à tout le moins de voir leurs acquis de mobilité être préservés.

Malheureusement, les dernières informations édictées par l'Etat sur la mobilité dans le secteur n'ont pas respecté cette condition minimale au soutien de notre association avec deux décisions contraires à notre intérêt :

- 1) L'abandon des liaisons L1-L2, prévues dans tout le processus des mesures d'accompagnement du développement des Grands-Esserts au niveau de la mobilité ;
- 2) La suppression de la ligne 8 Veyrier-Tournettes, voie d'accès en transports publics essentielle pour tout le Plateau de Vessy et les résidents de la route de Veyrier jusqu'au Village.

Face à ces coups de canifs dans le pacte qui avait été convenu avec l'Etat et au vu des messages virulents reçus de la part de la population, nous avons été amenés à lancer une pétition pour sauvegarder la ligne 8 Veyrier-Tournettes.

Celle-ci a reçu un appui très fort puisque plus 3'100 personnes l'ont signée. Cela représente plus du quart de la population veyrite et recouvre à part quasi égale des habitants du Plateau et des résidents du village, démontrant l'intérêt général de la démarche et illustrant le profond malaise. La liste des signataires vous est remise à titre d'information sur une clé USB.

B. Au niveau communal

La pétition a été envoyée pour information au Conseil administratif et au Bureau du Conseil municipal, avec une lettre d'accompagnement.

La problématique a été prise en compte par les élus locaux et une résolution a été votée à l'unanimité du CM le 25.02.2020 pour le maintien de la ligne 8 Veyrier-Tournettes.

C. Situation actuelle

Le village de Veyrier, terminus des deux « fourches » de la ligne 8, est un village qui s'étend d'est en ouest.

Du côté est du village, la ligne de bus 8 Douane part depuis le P+R Douane, passe par le hameau de Sierne et arrive à l'arrêt de Rive via la route de Florissant pour aller ensuite à la gare de Cornavin via Rive et à l'OMS.

Du côté ouest du village, la ligne de bus 8 Tournettes part du quartier des Tournettes pour descendre la route de Veyrier jusqu'au Stand-de-Tir, passe par la route du Stand-de-Veyrier et rejoint le hameau de Sierne ; ensuite il emprunte le même trajet que le bus 8 Douane.

L'arrêt le plus important de la ligne est celui de Rive où le bus se vide.

Le temps de trajet jusqu'à Rive est de 15 minutes et jusqu'à la gare de Cornavin de 25 minutes environ.

D. Situation future

Avec l'arrivée des Grands-Esserts, l'OTC veut supprimer deux lignes de bus, la 8 Veyrier-Tournettes et la 41 qui allait à Carouge pour réaffecter les transports publics desservant la commune.

Ces deux lignes disparaîtraient au profit d'une dispersion de 5 lignes avec de nouveaux tracés orientés sur des gares LEX :

- Nouvelle *ligne 20 Veyrier-Tournettes – Colovrex* MAIS passant par la route de l'Uche (en évitant donc soigneusement le Plateau de Vessy), ensuite même tracé que le 8 Douane ; transbordement sur le 8 Douane pour aller à Rive ;
- Nouvelle *ligne 21 Veyrier-Douane-Onex-Cité* passant par la gare du CEVA Lancy Pont-Rouge ;
- Nouvelle *ligne 49 Tournettes-Bachet-de-Pesay* passant par le chemin des Rasses de Bois-Gourmand pour traverser Troinex ;
- Nouvelle *ligne 34 Veyrier-Douane*, locale, passant par le chemin des Marais, puis terminus aux Grands-Esserts ;
- Nouvelle *ligne 7* depuis les Grands-Esserts jusqu'à la gare du CEVA de Champel ;

E. Évaluation des évolutions (lignes de remplacement)

Les nouvelles lignes ont pour objectif, quelle que soit la situation initiale, de conduire le passager sur une gare LEX (Bachet, Lancy-Pont-Rouge ou Champel). Cet objectif est purement théorique voire dogmatique puisqu'il ne repose sur aucune analyse des besoins des utilisateurs, mais uniquement des souhaits abstraits de l'Etat qui consiste à irriguer les gares LEX.

Or, les deux principales destinations depuis le Plateau de Vessy sont Rive et Carouge, soit précisément les deux destinations des lignes actuelles qui vont être abandonnées...

Pour ne prendre que l'exemple de la desserte de Rive (pour mémoire, trajet d'environ 15 minutes actuellement), l'application des nouvelles lignes impliquerait, pour des habitants des Tournettes, de la route de Veyrier ou de la route Antoine-Martin :

- Habitants des Tournettes : prendre le bus 20, puis transborder sur le bus 8 Douane, avec la perte de temps due aux correspondances ;
- Habitants de la route de Veyrier ou d'Antoine-Martin : prendre le 49 pour remonter aux Tournettes, puis prendre le 20 et ensuite le 8 Douane : 2 correspondances à prendre !
Ou alors prendre le 21 Jusqu'aux Grands-Esserts et ensuite le 7 : 2 correspondances également !
Ou prendre le 21 jusqu'à Lancy Pont-Rouge et ensuite le tram 12 avec 14 arrêts jusqu'à Rive !
Nous ne parlons même pas de la durée des trajets...
- Pour les plus courageux, il convient de relever qu'il est possible d'aller à pied le long de la route du Stand-de-Tir jusqu'à l'arrêt des bus 8 et 20 sur la route du Pas-de-l'Echelle, à savoir plus d'un kilomètre sur une route non éclairée la nuit...

Dès lors que les ruptures de charge (obligation de changer de moyen de transport) sont connues comme une des causes principales de perte des usagers dans toutes les modélisations de transport, on ne peut que s'étonner et regretter cette évolution qui semble se dessiner sur le Plateau.

F. Présentation de l'OCT

Impact sur la population

A l'occasion d'une présentation de ces options liées à l'évolution des transports publics sur notre territoire, obtenue par l'AIV après plusieurs sollicitations, et consistant à donner le résultat auquel l'Etat a décidé d'aboutir (et non pour passer en revue les diverses alternatives envisageables...), l'OCT a indiqué que 250 adresses seraient impactées, soit env. 1'000 personnes.

De fait, comme les immeubles aux Tournettes sont des logements populaires avec une densité bien plus forte que la zone villa, ce sont en réalité près de 2'000 personnes qui

seraient impactées par ces changements et verraient la qualité de leur desserte en transport public largement péjorée.

Temps de parcours

La présentation de l'OTC n'indique que le temps de parcours depuis Veyrier-village jusqu'à Cornavin, Carouge, Champel ou Florissant. Cette manière de présenter les choses est sciemment trompeuse.

La principale destination pour les Veyrites est le centre-ville, soit Rive et son accès au lac, voire la principale des gares LEX, Cornavin, qu'ils ont déjà en accès direct actuellement. Ce qui intéresse donc prioritairement les Veyrites, c'est avant tout le temps de parcours jusqu'à Rive.

Or, toutes les nouvelles lignes proposées ne permettent plus un accès direct à Rive et impliquent au contraire des transbordements, parfois jusqu'à 3 bus différents pour y arriver.

Dans certains cas, le temps de parcours peut se retrouver être triplé (par exemple : ligne 21 jusqu' à Lancy Pont-Rouge et ensuite le tram 12 avec 14 arrêts).

G. Conséquences prévisibles en cas de modification

- 1) Temps de parcours plus longs pour une part importante de la population veyrite qui ne se trouve pas proche d'un terminus (Veyrier-Village) ;
- 2) Plusieurs lignes de bus sur des mêmes tronçons, avec risque d'engorgement (Pas-de-l'Echelle, Florissant,...) ;
- 3) Diminution de la desserte des lieux scolaires (école de Bois-Gourmand, cycle de la Florence, Collège Claparède)
- 4) Passage de bus dans des lieux inadaptés (ligne 49 chemin des Rasses et Bois-Gourmand, zone 30)
- 5) Baisse de compétitivité des TP par rapport aux TIM, reprise de leur voiture par des usagers actuels des transports publics.

H. Résultat prévisible et demandes de l'AIV

La volonté du Conseil d'État, ou du moins du DI, est de rabattre tous les usagers des TPG vers les gares LEX, selon les directives issues du PACT (Plan d'Action des Transports Collectifs). Cette vision ne saurait toutefois s'appliquer au Plateau sans péjorer la situation des résidents au vu des ruptures de charges imposées et aux temps de trajet nettement supérieurs à ceux actuellement en vigueur.

Il n'y a aucune raison de précipiter l'évolution souhaitée. Les bus qui desservent actuellement Veyrier-Tournettes seraient toujours engagés de la même manière dans la desserte du village, mais par l'unique tronçon de Veyrier-douane. Il est ainsi tout à fait possible, à moindre coût et à court terme (une fois par an) de modifier la situation si celle-ci devait mettre en évidence

des inconvénients supérieurs au gain manifeste pour les habitants de Veyrier de maintenir la ligne actuelle.

Ainsi, les demandes de l'AIV peuvent se résumer aux trois points suivants :

a) Lignes de bus :

- Maintien de la ligne de bus 8 Veyrier-Tournettes en tant que ligne directe vers Rive pour les habitants des Tournettes, route de Veyrier, Stand-de-Tir et route Antoine-Martin, soit env. 2'000 personnes ;
- Adaptation des autres lignes en conséquence selon la lettre du DI du 19.12.2019 « analyser de nouvelles variantes ». Il n'est pas admissible que seules les pistes permettant d'arriver au but recherché par l'État soient présentées aux associations, l'AIV souhaite pouvoir être convaincue que la meilleure solution **pour les usagers** a été réfléchie, élaborée et débattue avec les principaux intéressés.

b) Concertation :

- Respect de la lettre du DI du 19 .12.2019 sur la concertation avec les communes et les associations y relatives.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés membres de la commission des pétitions, que vous aurez à cœur d'entendre l'appel des principaux clients des TPG, les usagers, et de trouver les solutions adéquates pour permettre une cohabitation harmonieuse des différents moyens de transport sur le Plateau de Vessy.

Nous vous remercions encore pour le temps qui nous a été consacré.

Charles Lassauce
Vice-président

Max Müller
Président

Sources :

Présentation de l'OTC faite à l'AIV, AIP et A2C le 18.02.2020

DESSERTE TC DE LA COMMUNE DE VEYRIER

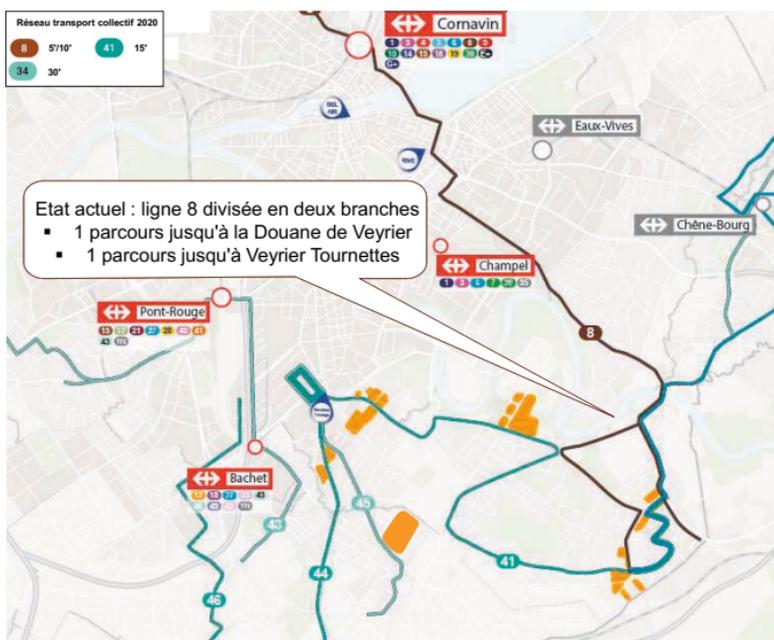
PATC 2020-2024



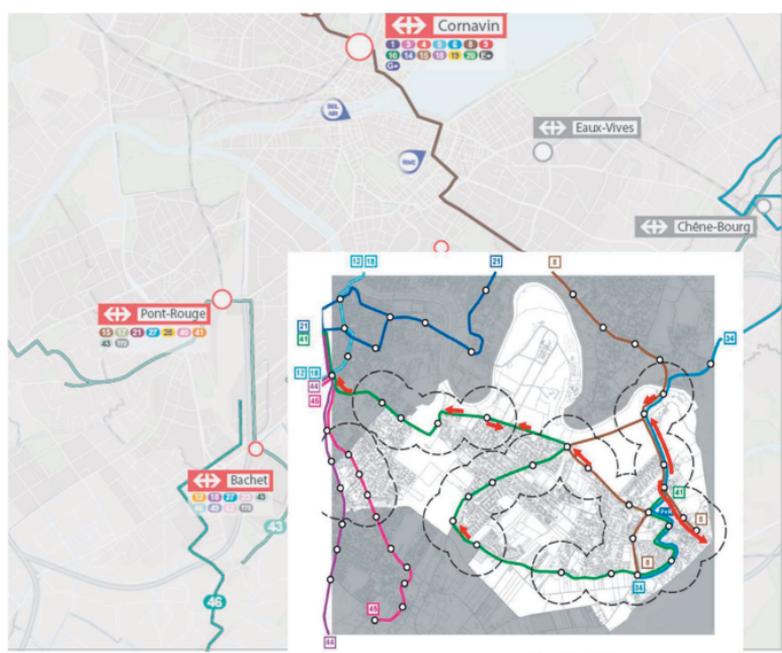
Département des infrastructures
Office cantonal des transports

29/09/2020 - Page 1

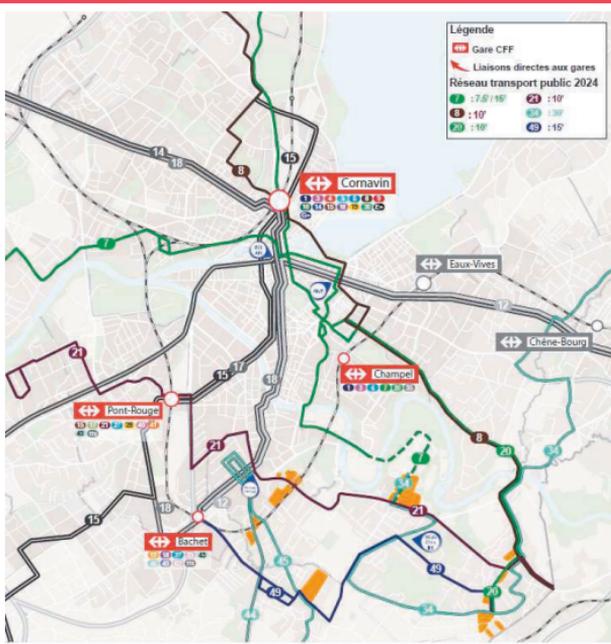
DESSERTE TC ACTUELLE COMMUNE DE VEYRIER



DESERTE TC ACTUELLE COMMUNE DE VEYRIER



PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS

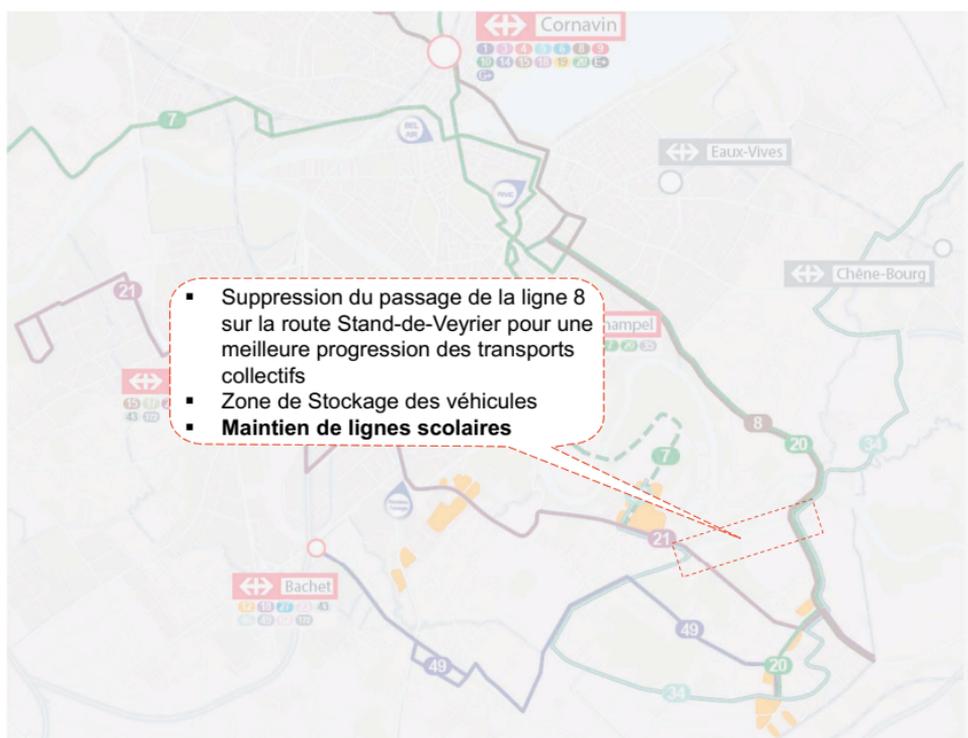
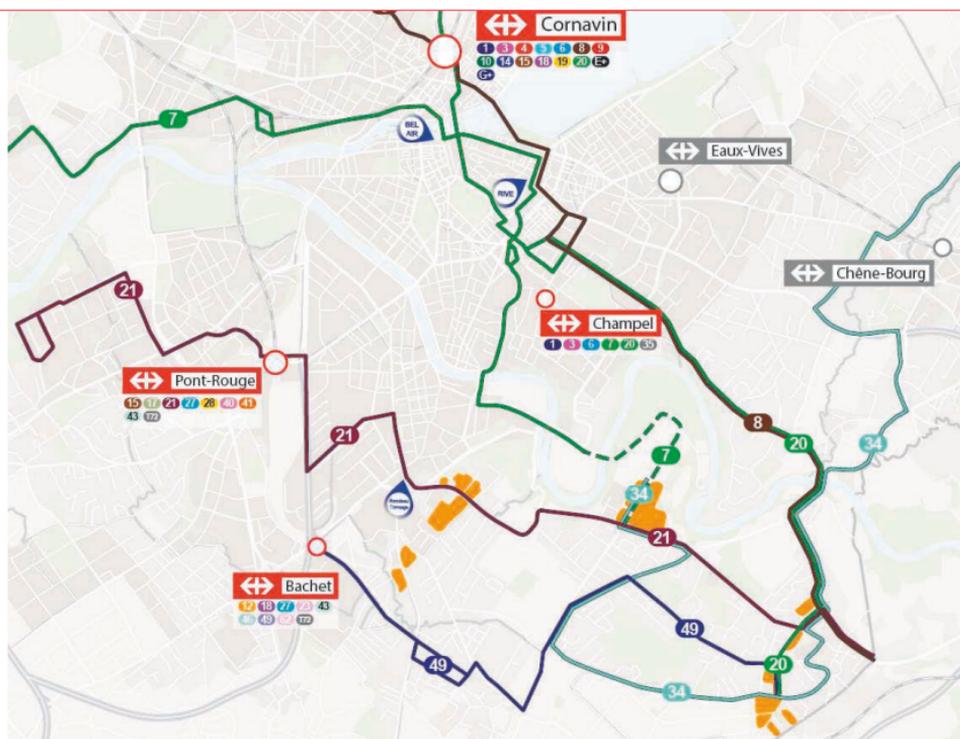


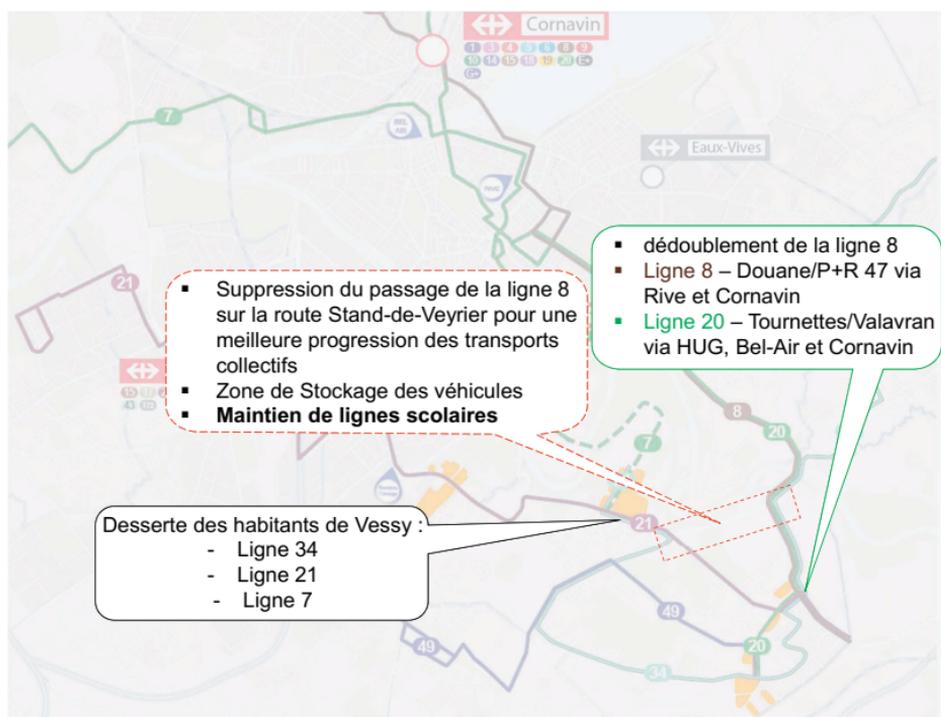
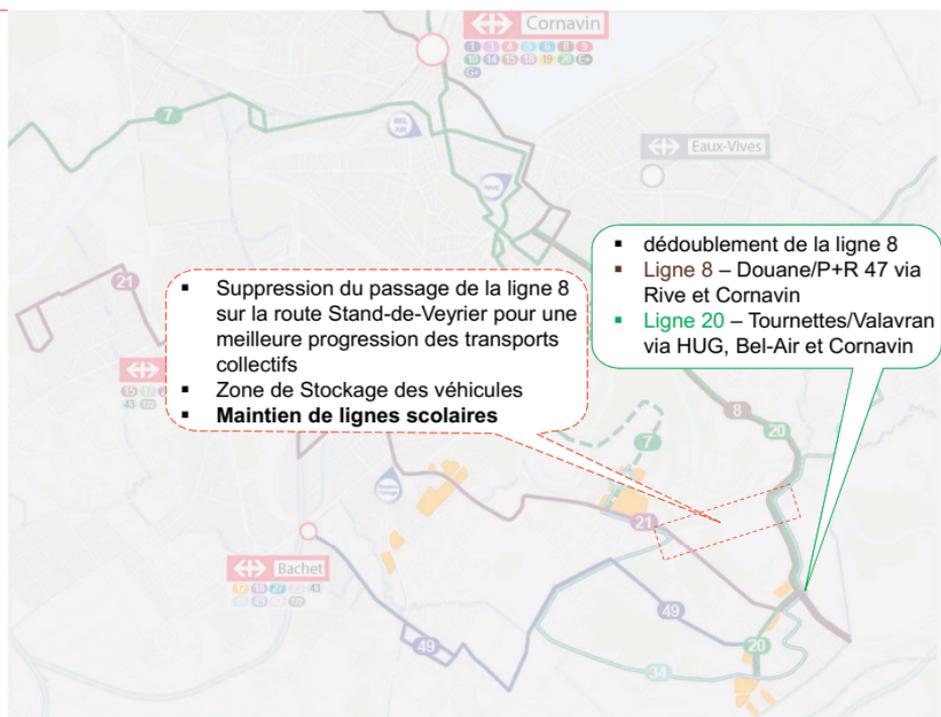
DESERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS DE VEYRIER

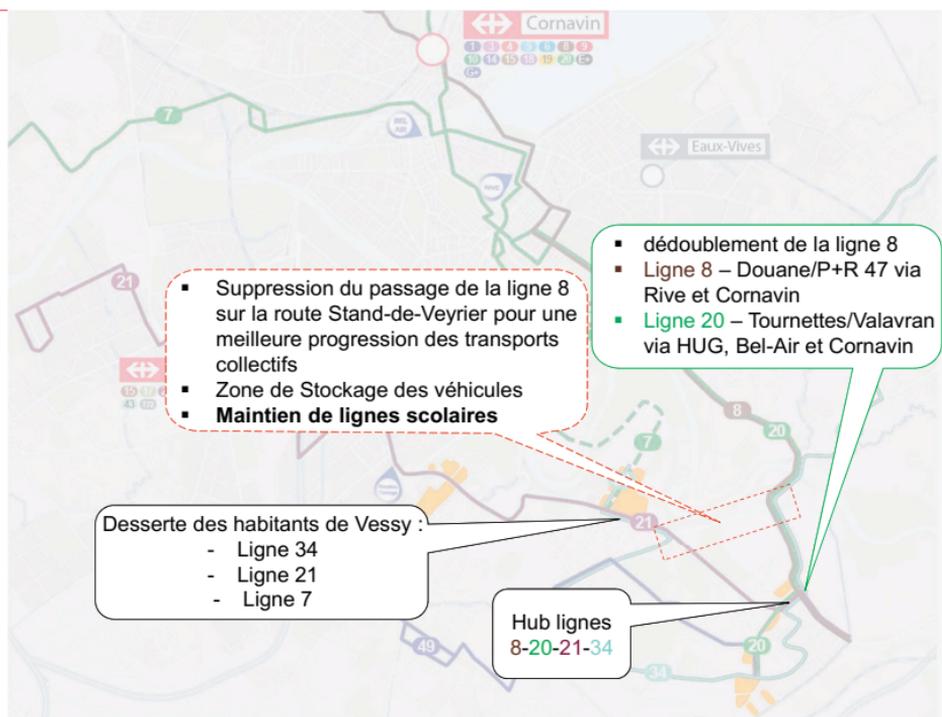
HORIZON 2024

Le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2020-2024 définit l'action de l'Etat en matière de développement des transports collectifs.

Celui-ci a pour objectif de répondre aux besoins de déplacements liés au développement urbain et à la croissance démographique.

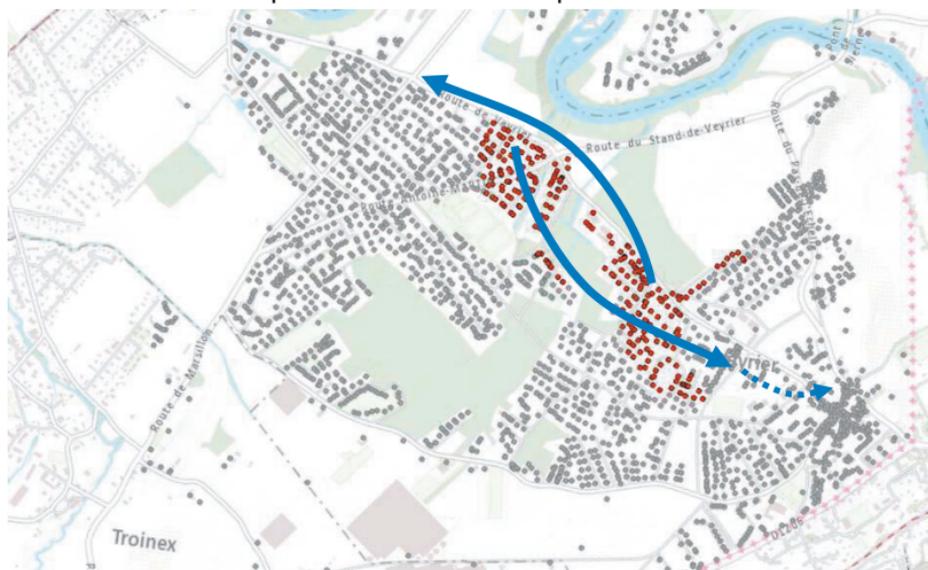




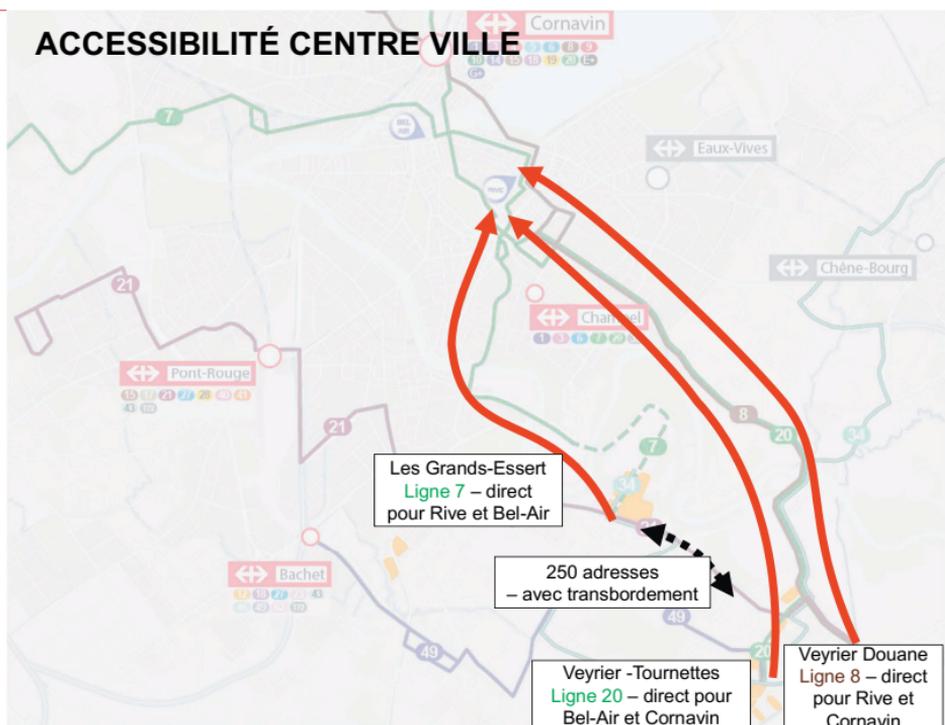


IMPACT DESSERTE DES HABITANTS DE VESSY

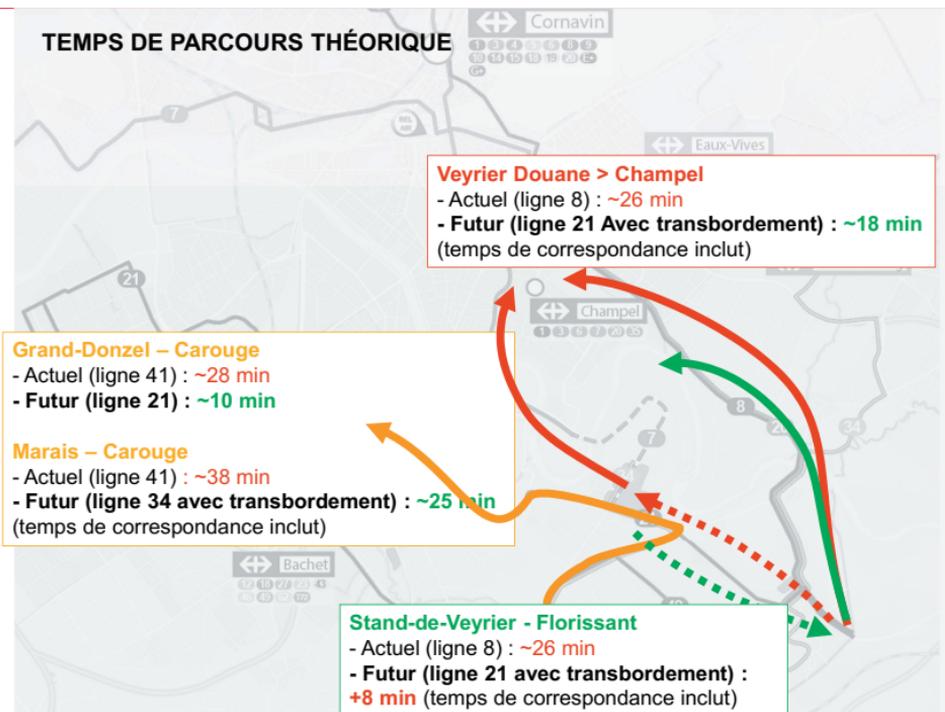
- Analyse couverture arrêt TC à 300 m
- 250 adresses impactées → Alternatives par transbordement



ACCESSIBILITÉ CENTRE VILLE



TEMPS DE PARCOURS THÉORIQUE



SYNTHÈSE

- > **D'ICI 2024, LA COMMUNE DE VEYRIER VERRA SON OFFRE EN TRANSPORT PUBLIC AUGMENTER DE 55% AUX HEURES DE POINTE AVEC ACCÈS À 4 GARES DU LÉMAN EXPRESS EN DIRECT**

- > **LA DESSERTE DES ARRÊTS TOURNETTES/RASSES/LA SALÉVIENNE SONT DESSERVIS PAR LA LIGNE 20 (EX-BRANCHE TOURNETTES DE LA LIGNE 8)**
 - Les cadences restent identiques par rapport à 2020
 - La ligne 20 permet d'offrir une desserte des HUG et de Bel-Air au lieu de Rive
 - La ligne 20 dessert Cornavin

- > **LA DESSERTE DES ARRÊTS LE REPOSOIR/BOIS-GOURMAND/VESSY STAND DE TIR SONT DESSERVIS PAR LA LIGNE 21**
 - 250 adresses impactées
 - Les cadences sont identiques à la ligne 8
 - La ligne 21 permet de rabattre sur la ligne 7 ou sur les lignes 8 et 20



PÉTITION

Sauvons le Bus 8 VEYRIER - TOURNETTES !

Les personnes soussignées demandent à l'Office cantonal des transports (OCT) ainsi qu'au Département des infrastructures (DI) :

- de garder une **liaison directe** entre les arrêts Veyrier-Tournettes, La Salésienne, Le Reposoir, Bois-Gourmand, Vessy-Stand de Tir et le centre-ville (Rive / Gare Cornavin) par le **maintien du tracé actuel** de la ligne 8 – Veyrier-Tournettes.
- alternativement, que la **nouvelle ligne 20** prévue ne transite pas par la route de l'Uche, mais qu'elle **emprunte le même trajet** que la ligne 8 – Veyrier-Tournettes actuelle en desservant les arrêts susmentionnés.

Les personnes soussignées demandent aux Autorités communales (**Conseil administratif** et **Conseil municipal**) d'intervenir fermement auprès des Autorités cantonales pour que la volonté et les demandes de la présente pétition soient respectées.

No.	Nom, Prénom	Adresse / Commune	Signature	E-mail
1				
2				
3				
4				
5				

Merci de nous retourner la pétition avant le **30 novembre 2019** à : Association des Intérêts de Vessy, case postale 23, 1234 Vessy.

Date de dépôt :

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme l'ont indiqué les représentants du Département lors des auditions, la modification de la ligne 8 à Veyrier est une conséquence de la mise en fonction du CEVA et des modifications du réseau.

Nous constatons dès lors que l'arrivée du CEVA amène aussi des services réduits à certains secteurs de la population comme ont dû le reconnaître les représentants du Département.

Ces modifications inquiètent les habitants du Plateau de Vessy ainsi que le démontre le succès de cette pétition. L'un des représentants des signataires remarque que *« la pétition a été signée par 3 132 personnes mais (.) que seules deux signatures ont été validées pour une question formelle d'intitulé du texte. Mais, (...) ces plus de 3 000 habitants représentent la moitié des habitants du Plateau et proviennent de celui-ci et de Veyrier. Il ajoute que cette pétition a été envoyée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la commune. Il remarque que le Conseil municipal a par ailleurs voté à l'unanimité une résolution pour le maintien de cette ligne. »* Il précise que *« toutes les associations et tous les partis politiques souhaitent le maintien de cette ligne »*.

Le Grand Conseil ne peut pas mépriser la commune de Veyrier en mettant cette demande sur le Bureau. Au contraire, il convient d'écouter ses habitants, étant entendu que le parcours du bus 8 est très important pour leur vie quotidienne.

Donnons la parole aux représentants de l'association du Plateau de Vessy. M. Lassauce a indiqué en commission que *« la fourche de cette ligne permet de desservir l'ensemble du village de Veyrier et la zone villas du plateau de Vessy ainsi que les maisons familiales qui se trouvent le long de la route de Veyrier. (...) La destination principale de ces personnes est Carouge ainsi que Rive d'où il est possible de rayonner vers le centre-ville et Cornavin. (...) La suppression envisagée ne permettrait plus de rejoindre Rive et (...) les*

esquisses des nouveaux scénarios ne permettent pas de maintenir les fréquences. (...) La crainte est que les usagers renoncent dès lors à utiliser le bus. »

M. Müller a fait remarquer « *que de nombreux habitants qui n'ont pas de voiture prennent la ligne 8 pour se rendre à Florissant où se trouvent une Migros, une Coop et une banque. (.) Les scouts de Veyrier, durant le confinement, ont proposé un service en accompagnant de nombreuses personnes jusqu'à Florissant une fois par semaine. Or, (...) si cette ligne est supprimée, ces personnes n'auront d'autre choix que de traverser le village à pied ou de prendre la nouvelle ligne 20 à 1 kilomètre. (...) Les personnes qui ramènent des marchandises en janvier auront inévitablement des difficultés.* »

En fait l'Association des intérêts de Vessy (AIV) n'a pas vraiment été écoutée, le CEVA – appelé depuis Léman Express – a laissé nos autorités cantonales sourdes à leurs demandes.

Pour la minorité de la commission des pétitions, il convient de ne pas être dogmatique et d'écouter avec intelligence les habitants de Veyrier. Leurs remarques sont pertinentes et méritent une étude plus approfondie afin d'améliorer la vie dans la commune.

Face à une pétition aussi bien argumentée et soutenue massivement par la commune, il est important de lui donner une suite en l'envoyant au Conseil d'Etat qui pourra ainsi étudier plus attentivement la question. L'essentiel n'est pas seulement d'avoir un réseau cohérent mais surtout de répondre aux usagers des transports en commun, en particulier les personnes âgées ou celles qui ont de la peine à se déplacer.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat.